037-263700288-20230512-DELIB_23_41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023 Affichage : 23/05/2023



Centre Communal d'Action Sociale Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-41

Séance du 12 mai 2023

Date de convocation : 05/05/2023

L'an 2023, le 12 mai à 14h30, le Conseil

Administrateurs en exercice: 17

d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni

Administrateurs présents :

10/17

dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs votants: 16/17

Présents: 10/17 Pouvoirs: 6/17 Excusés: 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, Mme QUINTON, Mme BLET, Mme DARIES,

M. BRUN, M. PIERRE, M. GARNAUD, M. FLEISCH, Mme

LEVAVASSEUR, Mme SERRA.

M. DENIS à Mme MOUSSOUNI, Mme WANNEROY à Mme Avaient donné pouvoir :

> QUINTON, M. OREAL à M. GARNAUD, Mme BECARD à Mme BLET et Mme MAUDUIT à M. FLEISCH, Mme CABANNE à M.

PIERRE.

Était absent excusé : M. MUSSARD.

Tome 1 - N°23-41 - OBJET: Convention de partenariat entre le CCAS et Malakoff Humanis AGIRC ARCCO pour le projet SENAR.

Le CCAS de la ville de Tours et la galerie EXUO, installée dans le quartier Velpeau, souhaitent dans le cadre du projet intitulé « SENAR : Rencontres autour de l'Art contemporain » mettre en place un partenariat pour faciliter la découverte de cet art aux seniors dans les salles de quartier de la résidence Schweitzer et de la Grange du Colombier.

Les actions prévues dans ce projet comprendront chacune une exposition, un temps de médiation culturelle et un atelier de pratique artistique. Le CCAS mettra ces lieux gratuitement à disposition, participera à l'accueil du public et à l'animation des temps de médiation et d'atelier.

Pour ce faire, il a sollicité le soutien financier de Malakoff Humanis AGIR ARRCO qui donne une suite favorable à hauteur de 2 250€ pour ce projet. Afin de recevoir ces fonds, il est nécessaire de signer la convention ci annexée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la convention. Les membres présents signent la délibération. Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS

Et par Délégation La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI